

27 JAN. 2026

ASSOCIATIONS

N° 207



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
 Direction/Service
- Conseil départemental**
 Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** commune Farebersviller
 Direction/Service culturel
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Association pour la conservation de la Mémoire de la Moslle en 1939-45

Sigle de l'association : ASCOMEMO 39-45 Site web : https://muséemoselle39-45.fr

1.2 Numéro Siret : 79872247600016

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 21/03/1989
Volume : CVIII Folio : 1 Tribunal d'instance : metz

1.5 Adresse du siège social : 2 rue des Artisans

Code postal : 57300 Commune : hagondange

Commune déléguée le cas échéant : HAGONDANGE

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : 11 Rue du Docteur Gaston Viville

Code postal : 57300 Commune : hagondange

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : wilmouth Prénom : philippe

Fonction : président

Téléphone : 0609497529 Courriel : ascomemo3945@orange.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Education nationale

attribué par

inspection académique

en date du :

1.9.2007

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 12/09/2017

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....

.Conseil départemental de la Moselle, Conseil Régional Grand-Est, Communautés de communes Rives de Moselle et du Saulnois, communes d'Ay/Moselle, Farebersviller, Hagondange, Maizières-lès-Metz, Mondelange, Montois-la-Montagne, Rosselange, Trémery, Fédération André Maginot, La France Mutualiste, Consistoire israélite de la Moselle, sections du Souvenir Français et de l'UNC

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	14
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	304

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport d'activité

Exercice 2024.

Les ouvertures du musée ainsi que la tenue des permanences de l'Ascomémo ont été assurées sans exception depuis la dernière assemblée générale.

L'exercice 2024 a été marqué par une importante activité liée pour une grande part à la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération avec en corollaire une augmentation de la fréquentation du Musée et du nombre d'interventions extérieures.

Le fonds documentaire, les collections ainsi que la bibliothèque de l'association ont également bénéficié de ce mouvement.

*

FREQUENTATION DU MUSEE. Elle est en hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent. En dehors des utilisateurs réguliers des ressources de l'ASCOMEMO **3 178 personnes**, dont 1 242 visiteurs à titre individuel, 460 groupes et 1 476 scolaires de CM à la 1^{ère} provenant de 70 établissements, ont été accueillis au Musée. Parmi les visiteurs 50 personnes l'ont été lors de la Nuit des musées, 115 pour les Journées européennes du patrimoine et 493 à l'occasion des ouvertures dominicales.

La fresque peinte sur la façade du bâtiment par Baptiste Provenzano, connu sous le pseudo Sneck, inaugurée en avril et financé par Ascomémo constitue à la fois un bel atout de communication et une véritable entrée en matière pour plonger le visiteur immédiatement dans l'ambiance du Musée.

VISITES REMARQUEES. Parmi les élus des communautés de communes Rives Moselle et du Saulnois, et ceux de la municipalité de Hayange, figure un couple d'Anderson en Caroline du Sud (USA), trois générations de la famille du capitaine Henderson, libérateur américain de Rombas, la famille de Marck Zeltsermann venue du Canada en quête de l'histoire de son père prisonnier soviétique passé par le camp du Ban St Jean, Jean-Louis Mecier Journaliste de Le Populaire du Centre à Limoges, Joël Egloff, scénariste et écrivain français a été interviewé dans le Musée par France 3, Marcus, journaliste anglais petit fils de Franz Schubert dernier Oberburgermeister et Kreisleiter de Metz de 1942 à 1944.

Ainsi que : Quentin Bigot champion de France de lancer de marteau vice-champion du monde 2019 Un groupe du 40^{ème} RT de Thionville, et du 1^{er} régiment du service militaire volontaire de Montigny les Metz

Le conseil municipal des jeunes de Farebersviller conduit par Laurent Kleinhentz, celui de Woippy ainsi que celui de Sérémange - un groupe d'adolescents de l'AFPA de Metz (association de réinsertion, un groupe du foyer AMLI de Florange.

Et également : Les associations des véhicules de la Belle Epoque de Neufchef, Association Spich de Spicheren, Association des Mal-Voyants Est mosellan, association pour des Etudes sur la Résistance intérieur des Alsaciens, associations des Amis du château de Luttange, du Musée des véhicules militaires de Dijon, la Classe 43, l'Amicale du Fort de Queueleu, Association Montigny-Rando, le Foyer Rural de Norroy-le-Veneur

A ces visiteurs sont à ajouter plus de 80 personnes parmi lesquelles de nombreux élus d'Hagondange dont Valéry Romilly maire, le sénateur Mizzon Marie Rose Sartor conseillère régionale ; Armand Patrignani maire de Fèves, Jean Louis Molinari élu talangeois et de nombreux membres et amis d'Ascomemmo qui ont pris part à l'inauguration de la fresque peinte sur la façade du musée.

ONT ETE RECUS POUR CONSULTATION ET MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES DU FONDS DOCUMENTAIRE.

Mélanie Alvès Rolo, documentaliste au Mémorial Alsace-Moselle pour répertorier annexée, Emma Florimond étudiante en Master 2 sur le PCF en Moselle 1936, l'université de Metz travaillant sur « les Mosellans en résistance 1940/1945 Thomas Demussy, étudiant en master à la Sorbonne pour un travail sur la nomination des évêques de Metz et Strasbourg en 1918.

Consultation du fonds par une délégation de la Communauté de communes du Saulnois pour une aide iconographique pour la construction d'un chemin de mémoire et une autre de Béchy pour préparer des animations sur les expulsions.

A cette belle affluence s'ajoute une importante activité en matière de contributions pédagogiques et mémorielles, conférences, publications, représentations et de mise à disposition du fonds documentaire lequel s'est enrichi 233 livres et de 2 676 pièces acquises à titre gratuit et onéreux soit 1 564 pièces de plus par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre de donateurs est légèrement à la hausse avec 155 donateurs lesquels ont offert **1 190 documents**, photos, objets soit 52 % de plus qu'en 2023.

1486 pièces contre 451 ont été acquises à titre onéreux parmi lesquelles : 883 *photographies*, 112 *cartes postales*, 135 *reproductions de photos*, 374 *documents administratifs et militaires*, *archives familiales*, *journaux*, *revues*, *objets usuels*, « *équipements militaire etc...* »)

Les objets et documents ainsi sauvegardés dont certains confiés **en vertu de conventions de dépôt** ont été intégrés dans les thématiques du Musée. Le détail figure dans les bulletins trimestriels n°135 à 139 adressés aux adhérents, Parmi les objets sauvegardés se trouvent notamment : Une belle aquarelle « *Départ des Allemands septembre 1944* », une dague d'honneur de l'aviation, un piège de tranchée, une caisse de transport de mines, une plaque émaillée, un film 9,5 mm corps francs et remise de médaille à Darnand en 1940, un brassard « *Kapo* », une tenue déportée avec n° de matricule, la machine à écrire de l'aide de camp du Préfet Rebourset Hayange 1944, un drapeau Malgré-nous etc...

EXPOSITIONS ET CONFERENCES. Notre exposition sur la « *Libération de la Moselle* » créée en 2014 avec le soutien de la Commune de Montoy-Flanville a été exposée à la galerie Watrin et au collège à Fameck ainsi qu'au palais du gouverneur à Metz, Vigy, Momerstroff, à Hombourg-Haut au Kinépolis de Thionville.

Celle intitulée « *Prisonniers de nos alliés* » a été mise en place à Yutz et celle intitulée « *Des mosellans dans l'enfer d'Oradour* » a été installée à Charly-Oraour en juin dernier à l'occasion de la commémoration du 80^{ème} anniversaire du massacre d'Oradour sur Glane.

L'exposition « *De gré ou de force* » créée en 2010 avec les AD 57 en collaboration avec l'ASCOMEMO a été exposée à Cussac (Haute Vienne)

La libération de la Moselle à travers la presse internationale au Musée installée dans le hall d'accueil du Musée est encore visible jusqu'au 4 mai.

Les conférences ont connu une hausse en nombre et en auditeurs de plus de 50%. 1 154 auditeurs ont en effet assisté aux 30 conférences assurées par Philippe Wilmouth, Georges Gérôme, Philippe Keuer Pierre Dapril, Nicolas Honecker-Lapeyre et par Jean-Marie Blaising en Saône et Loire.

DECOUVERTE DU PATRIMOINE MEMORIEL ET MILITAIRE. Philippe Wilmouth a assuré 5 parcours mémoriels dans Hagondange au profit d'une centaine de participants, pour moitié de scolaires ainsi qu'à Charly Oradour à l'occasion du 80^{ème} anniversaire d'Oradour sur Glane avec une dizaine de classes. Charly fut une belle opérationnelle mémorielle en collaboration notamment de la ville et de l'UNC de Vigy.

Visite guidée de la Ligne Maginot aquatique par Philippe Keuer au profit d'un groupe d'engagés du Centre de Formation des militaires du rang de Dieuze.

Georges Jérôme organisateur de plusieurs « *Balades mémorielles à Metz sur les traces de la Seconde Guerre mondiale* » a guidé et conféré devant 32 personnes.

LES PUBLICATIONS ET MEDIAS. L'Ascomémo était présente au Salon du Livre à Metz et comme chaque année au salon du livre d'Histoire de Woippy.

Les membres , dont Paul Streit a publié „ *Schwerdorff, Histoire d'un vil* publié un article sur *Armand Jung Sarrelbenois commado du Jour J*, dans les Cahiers du Pays d'Albe

Le siège de Metz jour par jour de Jean-Claude Jacoby a été publié aux éditions Domini - *jean-Pierre Jean l'homme-drapeau de la France en Moselle* de Nicolas Honecker-Lapeyre l'a été aux éditions Paraiges

Ph.Wilmouth a quant à lui publié « *Familles mosellanes internées en camp spéciaux 1941-1945 – les PRO* ainsi qu'une demi-page dans l'Ami Hebdo sur la Moselle libérée, ainsi que *Traces de mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Moselle* dans la Revue Austrasie de Sites et Monuments de Moselle, „*La semaine sanglante en Moselle 1er au 11 septembre 1944* dans Les cahiers du Graouilly de la société d'histoire de Woippy et *Armand Provot réfractaire et déporté* dans les Cahiers du Pays d'Albe.

Le guide du Musée dont les 1 000 exemplaires ont été vendus en 18 mois a été réédité

Philippe Wilmouth et Jean-Jacques Siteck sont intervenus au cours de la projection du docu-fiction « *Journal d'un exil* » de Patrick Basso à Clouange en présence de 100 scolaires et 60 auditeurs.

Philippe et Gérard Gensinger ont aussi participé au colloque de l'Académie Nationale de Metz « Nous, fils et filles de Malgré-nous. Intervention également lors de l'inauguration d'un parcours mémoriel dans Béchy.

Comme Philippe Keuer qui est intervenu dans des classes de collèges et CM de Sarralbe, ainsi qu'à la Mission locale de Sarreguemines pour présenter la libération du Pays d'Albe , Georges Jérôme a fait de même dans une classe de CM de Lorry-lès-Metz à la demande du Souvenir français.

L'association figure dans la brochure du Conseil départemental de la Moselle sur les visites pédagogiques en Moselle . La brochure est distribuée dans tous les établissements scolaires ainsi que dans l'Eduguide des collèges qui répertorie les sites pour lesquels le Conseil départemental finance les transports dans le cadre d'un projet mémoriel départemental.

REPRESENTATION DE L'ASCOMEMO. L'association était représentée aux cérémonies nationales et journées mémorielles. Elle l'était également à l'inauguration du Mémorial des combattants du Fer à Cheval à Corny-sur-Moselle, à l'inauguration des expositions sur la Libération au Palais du gouverneur, à la Journée de la Mémoire Mosellane à Gravelotte,

Dans le cadre du 82^{ème} anniversaire des décrets du 25 août 1942 concernant l'incorporation de force, elle a animé au cimetière de l'Est à Metz, avec plusieurs drapeaux et la participation cette fois-ci du Souvenir français , la cérémonie « Fleurs du Souvenir des Malgré-Nous.

Elle était également représentée aux Assemblées générales du Souvenir Français de la Moselle, de la section messine du Souvenir Français, de la Sté d'Histoire et d'Archéologie Lorraine,

L'Ascomémo reste bien positionnée sur le réseau social et le taux de fréquentation du site internet est toujours aussi important comme du reste celui de sa page Facebook suivie par plus de 2000 followers

Roland GAUTIER, Vice-président.



Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association ASCOMEMO 39-45 représentée par Philippe WILMOUTH, s'engage à respecter les engagements suivants :

Engagement n°1 : Respecter les lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. ASCOMEMO 39-45 bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience

ASCOMEMO 39-45 s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association

ASCOMEMO 39-45 s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260604-2026060464-DE

ASCOMEMO 39-45 s'engage à respecter l'égalité de
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

ASCOMEMO 39-45 s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

ASCOMEMO 39-45 s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

ASCOMEMO 39-45 s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à hAGONDANGE

Le 10 DECEMBRE 2025

Le Président



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260604-2026060464-DE

ASCOMEMO : 2024

Dépenses			Recettes		
Total		%	Total		%
	40 895,14 €	100		52 000,17 €	100
				11 105,03 €	
Fonctionnement	4 854,03 €	11,87%			
AG	1 018,07 €	2,49%			
Alimentation musée	1 041,90 €	2,55%			
Assurances	615,12 €	1,50%			
Consommables et petits équipements	633,17 €	1,55%			
Déplacement	257,00 €	0,63%			
Divers		0,00%			
Frais bancaires	228,99 €	0,56%			
Frais postaux	599,90 €	1,47%			
Manifestations	40,00 €	0,10%			
Internet, nom de domaine...	419,88 €	1,03%			
Investissements	36 041,11 €	88,13%			
Bibliothèque (achat de livres)	136,10 €	0,33%			
Collections	17 927,48 €	43,84%			
Équipement	153,23 €	0,37%			
Livres pour la revente	12 421,82 €	30,37%			
Musée	5 402,48 €	13,21%			
Revenus					
AG participation			420,00 €	0,81%	
Cotisations			4 019,00 €	7,73%	
Dons			10 873,92 €	20,91%	
Mise à disposition, prêt			1 500,00 €	2,88%	
Intérêts livret			909,53 €	1,75%	
Subventions			12 947,00 €	24,90%	
Ventes Documents			21 330,72 €	41,02%	

3. Budget global prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2026 ou date de début date de fin :

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1500
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	2450	74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures	34000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance	700	-	
Documentation		Département(s) :	10000
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	4000
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	1500	Commune(s) :	3000
Services bancaires, autres	350	-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	10000
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	900
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES PROPRES	
Charges fixes de fonctionnement			9600
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	39000	TOTAL DES PRODUITS	39000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	39000	TOTAL	39000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine ; métropole.

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.



**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ
BANCAIRE**

CODE BANQUE 14707	CODE GUICHET 00083	NUMÉRO DE COMPTE 014 19 00158 9	CLÉ RIB 03
DOMICILIATION HAGONDANGE (00330)			
IBAN (RIB International) FR76 1470 7000 8301 4190 0158 903			
Bank Identification Code (BICS) : CCBFRPPMTZ			



Cadre réservé
au destinataire du relevé

0330

ASS ASCOMEMO 40 45
MUSEE DE LA MOSELLE EN 1939-45
2 RUE DES ARTISANS
57300 HAGONDANGE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause, et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. L'IBAN figurant sur ce relevé, pourra être utilisé pour vos opérations internationales.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 057-215702077-20260604-2026060464-DE